

VÉRIFIER, RÉCEPTIONNER ET RÉALISER LA MAINTENANCE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED (AU SENS DE LA R408)



⊕ DURÉE : 2 jours (14 heures)

PUBLIC

- Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24m montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant, pour sa propre activité,

- Toute personne ayant à réceptionner (1) une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté.

- Mais également toute personne ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

(1) Réceptionner : opération qui consiste à prendre livraison de l'échafaudage et à vérifier s'il répond à la commande, est monté selon les règles de l'art et est en bon état

PRÉ-REQUIS

Avoir une Expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages : utilisation ou montage ou encadrement de chantier

Maîtriser :

- La langue française parlée et écrite.

- Les mathématiques élémentaires.

- La lecture courante de plans

EFFECTIF : 3 à 10 stagiaires

MÉTHODES ET MOYENS

PÉDAGOGIQUES

Exposés.

Apports théoriques.

Mises en situations pratiques.

VALIDATION

Les acquis de la formation seront évalués pendant et en fin de formation sous forme d'études de cas, mises en situation, tests...

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis

OBJECTIFS

Cette formation permet aux professionnels du bâtiment :

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité dans le cadre des vérifications
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied

Finalités de la formation :

Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m monté conformément à la notice du fabricant.

Au sens de la R408 :

- Réceptionner (1) l'échafaudage avant utilisation,
- Assurer la maintenance de l'échafaudage (hors opérations de démontage/montage (2) d'éléments de l'échafaudage).

Et utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification.

(2) Les opérations de montage/démontage doivent être réalisées par une personne formée.

Nota : Dans le cas où la formation « Vérifier des échafaudages de pied » - 2 jours est associée à la formation « Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied » - 2 jours, la durée totale de la formation peut être ramenée à 3 jours.

PROGRAMME

Les enjeux de la prévention

Les rôles et responsabilités des différents acteurs

La prévention des risques

- Signaler les situations dangereuses
- Communiquer - rendre compte

Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation

L'exploitation de la notice du fabricant

Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent

L'examen d'adéquation

L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation

L'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage

Centre Régional de Formation pour l'Artisanat, le Bâtiment et les TP

ANTENNE DE L'EURE
67 rue Pierre Tal-Coat
27000 Evreux
Tél. : 02.32.28.37.45

ANTENNE DE LA SEINE-MARITIME
7 rue Pierre Gilles de Gennes
76130 Mont-Saint-Aignan
Tél. : 02.35.69.94.65

ANTENNE DE L'OISE
1 rue Léonard de Vinci
60000 Beauvais
Tél. : 03.44.45.89.57

À PRÉVOIR / À NOTER

Prévoir ses équipements de protection individuelle

Possibilité de réaliser cette formation en INTRA ENTREPRISE

www.crefab.fr

Le compte-rendu/procès-verbal de réception

Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

Centre Régional de Formation pour l'Artisanat, le Bâtiment et les TP

ANTENNE DE L'EURE

67 rue Pierre Tal-Coat
27000 Evreux
Tél. : 02.32.28.37.45

ANTENNE DE LA SEINE-MARITIME

7 rue Pierre Gilles de Gennes
76130 Mont-Saint-Aignan
Tél. : 02.35.69.94.65

ANTENNE DE L'OISE

1 rue Léonard de Vinci
60000 Beauvais
Tél. : 03.44.45.89.57